

Plan de continuité du traitement

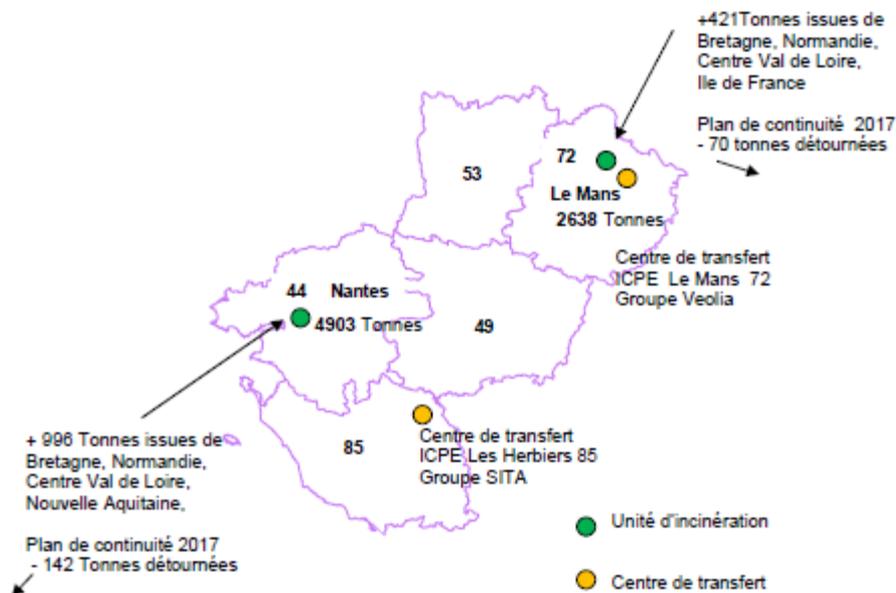
des Déchets de Soins à Risques Infectieux [DASRI]

en région des Pays de la Loire

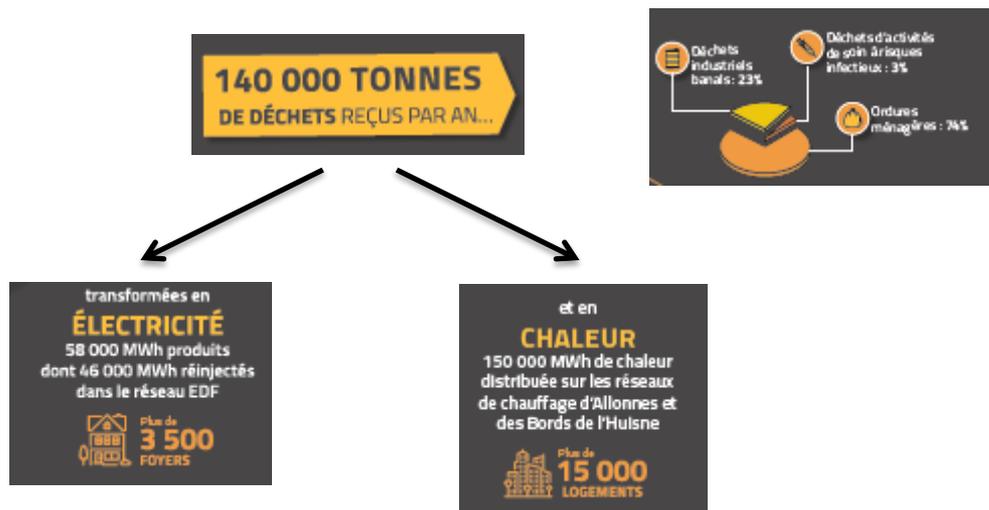
S. MATHEY - 15/02/2018

- 2 centres de traitement des déchets (Unité de Valorisation Energétique des Déchets – UVED) assurent l'élimination des DASRI en région des Pays de la Loire :
 - ✓ ALCEA (Groupe Sécché) à Nantes : capacité 13 000 tonnes de DASRI / an
 - ✓ SYNER'VAL (Groupe Veolia) au Mans : capacité 7 000 tonnes de DASRI / an

- La capacité annuelle de ces 2 centres permet le traitement des DASRI de la région Pays des Pays de la Loire [7541 tonnes en 2017] et pour partie des régions limitrophes [1347 tonnes en 2017].



- Destruction par le feu des déchets → hygiénisation
- Récupération de l'énergie issue de la combustion → valorisation sous forme de chaleur et d'électricité



- Maîtrise de l'impact environnemental → cadre réglementaire strict et surveillance accrue

Unité de Valorisation Énergétique Du Mans



- Des incidents d'exploitation survenus en 2013 et 2014 ont montré que des défaillances techniques (panne) ou des perturbations sociales (grèves) pouvaient impacter fortement par ricochet l'activité des établissements de santé :
 - ✓ Perturbation des tournées de collecte dans les établissements (manque de bacs)
 - ✓ Problème sanitaire posé par le stockage des déchets non éliminés
- A la demande de l'ARS et du GREDHA, en collaboration étroite avec les exploitants des centres de traitement (ALCEA et SYNER'VAL).
- Analyse de risques pour identifier les différentes situations pouvant générer des perturbations dans l'élimination des DASRI, classement de celles-ci selon 4 niveaux d'impact sanitaire [faible – moyen – élevé – majeur].
- Proposition par les exploitants ALCEA et SYNER'VAL de mesures préventives et correctives pour faire face à chacune des situations identifiées. Elaboration par chacun de procédures internes permettant de répondre aux exigences en découlant.
- Plan opérationnel sur le terrain depuis avril 2014 et présenté aux service chargé des installations classées [DREAL] en décembre 2014.

Impact faible :

Fonctionnement à mi - charge du centre de traitement (1 seul four)

Impact moyen :

Arrêt total du centre de traitement de courte durée (< 2 jours)

Impact élevé :

Arrêt total du centre de traitement de longue durée (> 2 jours)

Impact majeur :

Site de traitement inaccessible (grève, intempéries, ...)

❑ Impact faible :

Élargissement des horaires de la chaîne de traitement des DASRI

❑ Impact moyen :

Transferts des DASRI dans ces bacs ou cartons ADR de secours
Détournement des DASRI vers d'autres sites de traitement

❑ Impact élevé :

Modification des collectes pour orienter en amont les DASRI vers d'autres sites de traitement
Détournement des DASRI vers d'autres sites de traitement

❑ Impact majeur :

Modification des collectes pour orienter en amont les DASRI vers d'autres sites de traitement
Mobilisation d'un site de transfert de secours pour détourner les DASRI

Tableau de synthèse des situations à risques et mesures correctives

Extrait du Plan de Continuité

Typologie	Situation 1	Situation 2	Situation 3	Situation 4
Modes dégradés	Fonctionnement partiel de la filière DASRI (exemple : à 50% de sa capacité soit 1 four à l'arrêt)	Arrêt total du fonctionnement de la filière DASRI		Site non accessible (intempéries, mouvement social...)
		<i>Programmé et Non programmé</i>		
		<i>de courte durée</i>	<i>de longue durée</i>	
Conséquences potentielles	Cadence de traitement abaissée	Impossibilité momentanément de traiter les DASRI sur le site.	Impossibilité de traiter les DASRI sur le site.	
Mesures correctives possibles	Augmenter la plage de fonctionnement de la chaîne DASRI	Organiser sur le site le transfert des DASRI dans des GE de secours ou des cartons de type ADR qui seront traités ultérieurement [*] [**] en ajustant la plage de fonctionnement la nuit ou voir le weekend si nécessaire. *[dans le respect de la durée réglementaire entre la évacuation du déchet du lieu de production et l'incinération] ** [en étant en capacité de restituer les GE aux établissements de santé].	Organiser en amont le détournement des flux de DASRI produits par les établissements extérieurs à la région Pays de la Loire acheminés par les collecteurs vers d'autres filières autorisées. Ou le transfert des DASRI dans des GE de secours ou des cartons de type ADR sur place ou à partir du centre de transfert autorisé ICPE en procédant sur place au nettoyage des GE pour une remise à disposition de ceux-ci aux collecteurs pour éviter toute rupture d'approvisionnement des établissements de santé. Mettre en place et coordonner le transfert des DASRI vers d'autres filières autorisées.	
	Informez le GREDHA	Informez le GREDHA et en cas de demande les autres établissements de santé [hors GREDHA] de l'organisation provisoire mise en place.	Informez le GREDHA et autres établissements de santé [hors GREDHA] les autorités (Préfet ARS, DREAL...) de l'organisation et de la logistique mise en place et du choix des filières autorisées retenues.	
Impact sanitaire	Faible	Moyen	Elevé	Majeur

- **Identification des personnes chargée de la mise en œuvre du plan, définition des suppléances.**
- **Identification du centre de transit de secours à mobiliser en cas d'impact sanitaire majeur.**
- **Liste des moyens à tenir disponible en permanence sur site : stocks de bacs, de cartons ADR, de produit désinfectant, moyens de secours pour le nettoyage des bacs.**
- **Identification des acteurs susceptibles de mettre à disposition des moyens complémentaires au besoins : autres sites, fournisseurs.**
- **Identification des centres de traitements de secours pouvant recevoir les déchets détournés, établissement de conventions avec ceux-ci.**
- **Identification des entreprises de transport habilitées ADR pouvant assurer les transferts des DASRI vers les centres de traitement de secours.**

- Les exploitants ALCEA et SYNER'VAL tiennent à jour un registre des évènements impactant le service d'élimination des DASRI, transmis annuellement à l'ARS.
- L'ARS et le GREDHA sont immédiatement informés des évènements les plus impactants (niveaux élevés et majeurs).
- Une réunion annuelle réunissant ARS, GREDHA et exploitants des centres de traitement est consacrée :
 - ✓ Au partage des retours d'expérience dans la mise en œuvre du plan de continuité
 - ✓ A la mise à jour des données du plan de continuité
 - ✓ A la coordination des arrêts techniques entre les deux unités de traitement

- **Des interlocuteurs identifiés et connus, un contact facilité.**
- **Des solutions identifiées au préalable et plus efficaces pour la gestion des situations dégradées.**
- **Une mise en œuvre plus rapide des mesures correctives nécessaires, avant que les situations ne deviennent complètement « ingérables ».**
- **Plus de « sérénité » dans l'accomplissement de la mission d'élimination des DASRI.**